

Compte rendu
Société canadienne de psychologie (SCP)
Réunion du conseil d'administration
5 et 6 novembre 2021

Le conseil d'administration de la SCP s'est réuni de manière virtuelle via Zoom les 5 et 6 novembre 2021. À cette occasion, on a abordé les sujets suivants et pris les décisions présentées ci-après :

- Le directeur des finances a présenté au conseil d'administration :
 - Le budget de 2022 et une mise à jour des prévisions couvrant la période de 2021. Le budget de 2022 a été adopté.
 - Les états financiers intermédiaires de l'année en date du 31 septembre
 - Une proposition de fonds de bourses pour les Autochtones. Mise en œuvre en 2022.
 - Le rapport du fiduciaire
 - Une mise à jour sur le programme d'assurance responsabilité professionnelle de la SCP/CSPP

- Les associations partenaires de la SCP – le Conseil canadien des départements de psychologie (CCDP), le Conseil canadien des programmes de psychologie professionnelle (CCPPP), le Conseil des sociétés professionnelles de psychologues (CSPP) et la Société canadienne des sciences du cerveau, du comportement et de la cognition (SCSCCC) – ont fait état des activités qu'elles ont effectuées depuis la réunion du conseil d'administration de la SCP de juin 2021. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les activités menées par ces organisations, veuillez visiter leurs sites Web respectifs.

- Le conseil d'administration a tenu une discussion stratégique sur *l'inclusion intra- et interdisciplinaire selon plusieurs axes au sein de la SCP* abordée par l'intermédiaire de trois groupes de discussion :
 - Qui sommes-nous en tant qu'association? Quels sont les défis à relever en matière d'inclusion et de représentation intra- et interdisciplinaires au sein de l'association? Comment commencer à élaborer des stratégies pour relever ces défis?
 - Thèmes abordés :
 - Il existe de multiples points de vue dans différentes tranches de la psychologie (p. ex. programmes de formation, scientifiques et praticiens, départements universitaires).
 - La SCP est l'organisme de psychologie la mieux dotée en ressources au Canada et c'est à elle que font appel le gouvernement et les autres intervenants lorsqu'ils veulent obtenir le point de vue de la profession et de la discipline.
 - Pour les praticiens, la SCP peut apparaître comme une communauté pour les universitaires, et pour les universitaires et les scientifiques, la SCP peut apparaître comme une communauté pour les praticiens.

- La SCP peut-elle mieux décompartmenter la discipline – par exemple, au congrès, la programmation doit-elle être cloisonnée en ce qui concerne la manière dont elle est examinée et présentée?
- Les sections sont importantes pour de nombreux membres, mais un congrès, comme celui de la SCP, donne aux membres l’occasion d’entendre ce que leurs collègues de différents domaines de spécialité peuvent penser ou faire dans des domaines de pratique ou de recherche comme les leurs. Cela peut constituer un avantage majeur pour une association plus généraliste comme la SCP.
- Les droits de la personne, la justice sociale, et l’équité, la diversité et l’inclusion ont été reconnus comme faisant partie intégrante du développement continu de nombreuses professions à l’échelle nationale et mondiale. Compte tenu de l’importance de la représentation dans la discipline, que peuvent faire la SCP et ses partenaires pour répondre au besoin croissant de représentation au sein de la discipline dans les domaines de spécialisation?
 - Thèmes abordés :
 - Nécessité d’examiner d’un œil plus critique les contextes de la SCP et de la psychologie pour accroître la représentation au sein de la discipline et en faire un espace plus accueillant et plus accessible
 - Nécessité d’examiner et d’envisager les différentes façons d’encadrer, de mobiliser et de soutenir les dirigeants
 - Envisager de prendre contact avec les étudiants du secondaire pour les encourager à choisir une carrière en psychologie
- La SCP ne peut pas tout faire pour tous les domaines de la psychologie. Comment la SCP pourrait-elle travailler avec ses partenaires pour accroître l’inclusion et la représentation intra- et interdisciplinaires? Où avons-nous besoin de renforcer nos alliances? Qui sommes-nous en tant que discipline et profession à la lumière de l’émergence d’autres domaines de recherche, d’enseignement ou de pratique qui, à un moment donné, auraient pu relever de la psychologie (p. ex., psychothérapeutes, neuroscientifiques ou cognitivistes, psychologie organisationnelle/consultants)?
 - Thèmes abordés :
 - Faire entendre des visions et des points de vue différents, notamment ceux qui n’ont pas toujours été entendus. Cela donne de la force.
 - Créer les espaces voulus pour entendre et inclure les différents points de vue.
 - Augmenter l’activité et le soutien au mentorat.
 - Mobiliser les étudiants du premier cycle – nous nous concentrons actuellement sur les étudiants des cycles supérieurs, mais il y a beaucoup plus d’étudiants de premier cycle que nous pourrions impliquer.
 - La SCP joue un rôle différent avec ses différents partenaires et ses différentes alliances.

- S'aligner stratégiquement pour aider les partenaires : présenter des solutions et pas seulement nommer les problèmes.
- Le conseil d'administration de la SCP a adopté une motion visant à faire appel à un conseiller en gouvernance pour aider le conseil à optimiser son rôle stratégique et la surveillance de l'association en se concentrant sur l'avenir.
- Le conseil d'administration a examiné les catégories de membre et d'affiliation et leurs définitions, ainsi que la façon dont la pratique, la recherche et le monde de l'enseignement ont changé depuis leur adoption.
- Les règlements administratifs et les règles de fonctionnement régissant la nomination d'un président par le conseil d'administration ont été abordés. Comme l'exige la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, les règlements administratifs de la SCP stipulent que la durée du mandat des administrateurs ne doit pas dépasser quatre ans. Le mandat des membres du conseil d'administration de la SCP a toujours été de trois ans. Cela signifie que les membres du conseil d'administration peuvent être nommés par le conseil d'administration au poste de président s'ils sont dans la première ou la deuxième année de leur mandat. Toute personne se trouvant à la troisième année de son mandat devra se faire réélire par les membres si elle souhaite continuer d'exercer le rôle de président. Le conseil d'administration a adopté une motion visant à appuyer les règlements administratifs et les règles de fonctionnement actuels en ce qui concerne la nomination d'un président par le conseil d'administration.
- Le conseil d'administration a été informé du projet de loi 2 du Québec. Après discussion, une motion a été adoptée pour que la SCP publie un énoncé de position sur le projet de loi 2. L'énoncé de position sera rédigé et renvoyé au conseil d'administration pour approbation.
- Une motion a été adoptée pour que la SCP élabore un énoncé de position sur la décriminalisation de la consommation de drogue. L'énoncé de position sera rédigé et renvoyé au conseil d'administration pour approbation.
- La chef de la direction et les cadres supérieurs ont présenté au conseil d'administration un rapport d'activités, qui décrit en détail les activités menées par le personnel, lesquelles sont ordonnées en fonction des cibles de chacun des objectifs stratégiques de la SCP de 2020. Un rapport actualisé sur la gestion des risques, précisant l'état des risques éventuels auxquels est confrontée l'association, a également été présenté au conseil d'administration. Les questions abordées dans le contexte du rapport d'activités étaient les suivantes :
 - Mises à jour sur le bail de l'association et élaboration d'un plan de retour au bureau. La direction travaille actuellement avec un spécialiste en aménagement de bureau pour déterminer à quoi pourrait ressembler l'environnement de bureau post-pandémie.
 - L'élaboration d'une série de discussions ouvertes virtuelles pour les membres se poursuit.
 - Des informations générales ont été fournies sur le plan stratégique de la SCP en ce qui concerne les relations internationales et une mise à jour sur le travail mené par la SCP sur le plan international a été communiquée.

- Le travail sur la décolonisation effectué, en cours et nécessaire à l'intérieur et à l'extérieur de la SCP, ainsi que par la discipline et la profession a été abordé.
- Discussion plus approfondie sur une possible journée de lobbying en 2022, au cours de laquelle les membres du conseil d'administration, la direction et éventuellement d'autres membres organiseront une série de réunions avec les représentants élus fédéraux.
- Les comités qui constituent les axes principaux de la SCP (science, éducation et formation, pratique) ont présenté leur rapport au conseil d'administration. Les éléments suivants ont été mis en évidence :
 - Le deuxième salon de l'emploi aura lieu de manière virtuelle le 12 novembre – il s'agit d'une belle collaboration entre la SCP et la SCSCCC.
 - Appel de mises en candidature pour les postes de rédacteurs en chef de PC et de la RCPE. La date limite pour présenter un candidat est le 3 décembre.
 - Les vidéos des fiches d'information progressent bien. Six sont terminés, d'autres sont en cours. Ils seront offerts dans les deux langues officielles et seront inclusifs en ce qui concerne le sujet et le format.
 - Le Groupe de travail EduTrac, qui relève du Comité de l'éducation et de la formation, effectue un sondage sur la formation des étudiants et la façon dont elle correspond aux compétences recherchées par les employeurs.
- Le rôle du sous-comité des mises en candidature a été abordé. Il a été entendu qu'une fois que le conseiller en gouvernance aura été trouvé, le rôle du sous-comité des mises en candidature et le processus de mise en candidature seront ajoutés à la liste de ses points prioritaires.
- À la suite des recommandations issues de la réunion du conseil d'administration de juin, un formulaire électronique a été créé pour la présentation des candidatures au conseil d'administration, qui sera utilisé aux élections de la SCP de 2022, et ce, afin de garantir que la façon dont les candidats présentent leur formation, leurs compétences et leur déclaration d'intérêt soit uniforme. Le formulaire électronique a été partagé avec les membres du conseil d'administration pour examen et discussion.
- Le sous-comité des fellows et des prix a fait le point sur les politiques possibles relatives à l'annulation des bourses et des prix de la SCP. Ce sous-comité a été formé à la suite d'une demande du Comité des anciens présidents d'envisager une politique en cette matière. Le conseil d'administration a discuté des politiques proposées et a décidé que celles-ci seraient transmises au service juridique aux fins d'examen et de recommandations. Les commentaires des conseillers juridiques seront ensuite transmis au sous-comité qui rédigera une recommandation de politique à soumettre au conseil d'administration.
- L'initiation des nouveaux présidents de section était prévue le 9 novembre et le prochain contact avec toutes les sections et le président du Conseil des sections aura lieu au début de décembre.
- Des pétitions visant à créer deux nouvelles sections de la SCP ont été reçues et sont en cours de traitement.

- Une proposition a été adoptée pour approuver le budget de 2022 de la Section des étudiants.
- Une motion a été approuvée pour appuyer l'association entre la Section de psychologie de la santé et de médecine comportementale de la SCP et l'International Society of Behavioural Medicine.
- Congrès de la SCP de 2022 : la planification est en cours pour la tenue d'un congrès en personne à Calgary, en juin. Des mises à jour concernant la pandémie et la capacité de la SCP de procéder à un congrès en personne seront fournies au conseil d'administration dans les mois à venir.
- Une motion a été adoptée afin d'approuver la proposition de poser, lors du renouvellement de l'adhésion à la SCP, les mêmes questions visant à établir les bonnes mœurs qui sont posées lors des demandes d'adhésion à la SCP et de rendre les réponses obligatoires comme c'est le cas des demandes d'adhésion.
- La version la plus récente des procédures et de la politique relatives aux plaintes préparées par le Comité de déontologie a été présentée au conseil d'administration pour discussion et commentaires. Les commentaires doivent être envoyés au comité et une version finale doit être renvoyée au conseil d'administration pour approbation.
- Deux motions proposées par le Comité sur la réconciliation avec les peuples autochtones ont été examinées et approuvées :
 - Il a été proposé de rédiger une lettre reconnaissant et soulignant qu'un génocide a eu lieu dans les pensionnats. La lettre sera rédigée par le comité et sera soumise au conseil d'administration aux fins de discussion et d'approbation.
 - Il a été proposé d'envoyer une lettre au gouvernement du Canada pour approuver le travail de Cindy Blackstock, de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada et du Plan de Spirit Bear.
- Le groupe de travail sur la télépsychologie a conclu ses travaux, qui comprennent 11 recommandations pour passer aux prochaines étapes. Le rapport du groupe de travail, y compris les 11 recommandations, sera rendu public. Trois motions ont été adoptées relativement aux recommandations :
 - Qu'il n'y a qu'un seul ensemble de lignes directrices de la SCP en matière de télépsychologie.
 - Qu'un seul groupe de travail soit formé pour élaborer un ensemble de lignes directrices.
 - Que les 11 recommandations formulées par le groupe de travail soient approuvées.